

Attentat de Saint-Etienne du Rouvray I l'enquête touche à sa fin

lundi 28 septembre 2020, par [Thémis](#)

C'est donc quatre ans après les faits odieux survenus le 26 juillet 2016 dans une église près de Rouen, à Saint-Etienne du Rouvray, que le juge vient d'informer les parties civiles de la fin de la procédure d'instruction.

Cette annonce signifie que le juge d'instruction considère que les actes d'investigation menés jusqu'à aujourd'hui sont désormais suffisants pour juger "à charge" et "à décharge" les quatre personnes mises en cause. Plusieurs individus sont mis en examen en raison de leur rôle plus ou moins actif dans la préparation de l'attentat ainsi que de leur connaissance du projet terroriste.

A partir de maintenant, le Procureur de la République peut requérir une ordonnance de non-lieu ou au contraire une ordonnance de mise en accusation. Le juge d'instruction décidera ensuite de suivre ou non ces réquisitions en prononçant un non-lieu ou en renvoyant les mis en examen devant une Cour d'assises.

Pour rappel, deux terroristes avaient fait irruption dans l'Église alors que s'y déroulait une messe. A coups de couteau, ils assassinaient le Père Hamel en lui portant des coups à la poitrine et à la gorge. Ils assénaient également des coups à un autre fidèle présent, sous les yeux de son épouse, après l'avoir obligé à filmer la scène du meurtre du Père Hamel. Grièvement blessé, il survivra.

Visés parce que chrétiennes, les victimes ont vu leur vie bouleversée. Si le terrorisme menace l'entière de la population française, en ce qu'il peut frapper n'importe où et à n'importe quel moment, ce sont aussi des groupes de personnes qui sont ciblées, en raison de leur religion : chrétiennes, juives ; ou en raison de leur profession, tel que policier ; ou bien encore, journalistes.

Cette fin d'information judiciaire survient dans un contexte de déroulement du procès des attentats de janvier 2015 qui nourrit une grande attente de justice et de vérité des victimes, de leurs proches et de la société en général. La FENVAC, en qualité de partie civile, espère que cette affaire connaîtra une issue répondant aux interrogations posées par cette attaque meurtrière.